

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion Ordinaire du 10 février 2026

L'an deux mil vingt-six le dix du mois de février à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie d'Airvault, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

22 présents + 1 pouvoir (23 votes sur 27) :

Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Dominique GUILBOT, Maryse CHARRIER, Viviane CHABAUTY, Huguette ROUSSEAU, Lucette ROCHER, Jacky JOZEAU, Frédéric PARTHENAY, Frédérique DAMBRINE (9)
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD, Fabrice DURAND (3)
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : (0)
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET (2)
- ✓ Commune d'Irais : (0)
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD (1)
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Mathias DIXNEUF (2)
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY (1)
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU, Pascal BIRONNEAU (4)

1 pouvoirs :

- ✓ Mattieu MANCEAU a donné pouvoir à Dominique GUILBOT

Absents/Excusés : Mattieu MANCEAU, Hélène MARSAULT, Daniel ROBERT, Sébastien FAURE, Maryse BARIGAULT

Mathias DIXNEUF a été élu secrétaire de séance

=====

GOUVERNANCE Modification des statuts SEVT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-20 et L.5711-1 relatifs aux syndicats mixtes fermés.

Vu les statuts en vigueur du SEVT.

Vu la nécessité d'adapter les statuts du syndicat pour la modification de la composition du bureau.

Vu le projet des statuts modifiés présenté en séance.

Considérant que les statuts doivent être actualisés pour tenir compte des enjeux environnementaux liés à la qualité de l'eau et le futur contrat de territoires et de dédier un vice-Président à cette problématique.

Considérant qu'en application de l'article L.5211-20 du CGCT, toute modification statutaire doit être approuvée par les collectivités membres, selon les règles de majorité fixées par la loi.

Considérant qu'il appartient au comité syndical d'adopter un projet de statuts modifiés avant transmission aux membres.

Considérant que les nouvelles dispositions statutaires visent à améliorer le fonctionnement, la transparence, et l'efficacité du service public de l'eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'autoriser la modification des statuts du SEVT et notamment :

Article 7 :

Le comité syndical élit en son sein un bureau de 14 membres titulaires composé de :

- ***1 Président***
- ***3 vice-présidents***
- ***10 membres***

- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Fait et délibéré, à Airvault, le 10 février 2026
Et ont signé le Président et le Secrétaire de séance

Le secrétaire de séance,
Mathias DIXNEUF

Le Président,
Olivier FOUILLET

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou déposé sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat

AR-Préfecture

079-200041416-20260213-8-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-02-2026

Publication le : 13-02-2026

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48